

Priorités FPT pour une action concertée visant la période 2017-2022

Approuvé par les Ministres FPT responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs

28 juillet 2017

Introduction

- Les priorités FPT pour une action concertée représentent le plan d'action conjoint des gouvernements FPT visant à contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts de la Politique canadienne du sport (PCS). Les plans d'action individuels de chaque gouvernement se rattachent à ce plan d'action.
- La PCS fournit un cadre pour la collaboration entre les gouvernements FPT dans le domaine du sport. Depuis que les gouvernements FPT ont approuvé la première version de la PCS en 2002, les priorités pour une action concertée ont favorisé une collaboration croissante en vue de l'atteinte d'objectifs et de buts communs. Une version renouvelée de la PCS pour la période 2012-2022 a été approuvée par les ministres en 2012.
- Le Comité FPT du sport (CFPTS) a mené un processus visant à élaborer une nouvelle série de priorités pour la période 2017-2022. Un groupe de travail formé de représentants des gouvernements et du secteur du sport a été établi pour préparer des recommandations, incluant : Sport NS, Sport NB, l'Association canadienne des parcs et loisirs, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, le Comité paralympique canadien, le Centre de documentation pour le sport, le Groupe Le Sport est important, le gouvernement du Québec, l'Agence de la santé publique du Canada et Sport Canada.
- La série de priorités FPT pour une action concertée suivante sont axées sur les résultats et ont des chances raisonnables d'être réalisées au cours de la période de cinq ans 2017-2022 :
 1. Stratégie de gestion des preuves collectives
 2. Sécurité, intégrité et éthique dans les sports
 3. Harmonisation avec le secteur de l'éducation
 4. Approche à l'égard du sport récréatif
 5. Promotion de la participation des populations sous-représentées dans les sports
 6. Campagne d'éducation sur la participation aux sports
 7. Soutien du cycle de vie des athlètes
 8. Le sport pour le développement
 9. Promotion de la bonne gouvernance
 10. Cadres de financement du gouvernement pour les sports
 11. Politique des gouvernements FPT sur le sport, l'activité physique et les loisirs
- Voici les énoncés de priorité et l'enjeu auquel chacun se rapporte.

Question 1 : Stratégie de gestion des preuves collectives

On observe une augmentation de la disponibilité de la recherche sur des questions relatives au sport de sources nationales et internationales, et il est impératif que les gouvernements et les organismes de sport se tiennent au fait des dernières preuves en vue d'optimiser l'efficacité des programmes.

Priorité 1 : Élaborer une stratégie pour les gouvernements FPT et le secteur du sport (et les organismes connexes) en vue de promouvoir un programme axé sur la recherche collective, la collecte de données, l'archivage, la diffusion et les activités de transfert de connaissances/de mobilisation à l'appui de l'élaboration des politiques et des programmes en utilisant une méthode fondée sur des preuves.

Question 2 : Sécurité, intégrité et éthique dans les sports

Les gouvernements FPT et le secteur du sport doivent s'assurer qu'une attention suffisante est accordée aux questions courantes et émergentes en vue de protéger l'intégrité et l'éthique dans les sports et la sécurité de tous les participants en tout temps. Compte tenu des nombreuses ressources existantes et des efforts considérables qui ont déjà été déployés dans plusieurs administrations pour aborder ces questions, il faut harmoniser ces activités, surtout les outils pédagogiques. Plusieurs initiatives, au pays et à l'étranger, sont réalisées de façon isolée et en réaction à une situation donnée. En vue d'utiliser les ressources efficacement et d'assurer la cohérence lors de la mise en œuvre, ces initiatives doivent être regroupées dans une approche commune qui est pragmatique et simple que chaque administration peut mettre en œuvre en tenant compte de son milieu. Un lien avec les cadres internationaux serait essentiel pour répondre aux besoins de cohérence et de partage des ressources.

Priorité 2 : Les gouvernements FPT et le secteur du sport doivent collaborer pour élaborer et mettre en œuvre une approche pragmatique et simple qui pourrait être appliquée à diverses questions liées au sport et qui assurerait la protection de la sécurité, de l'intégrité et de l'éthique dans les sports.

Question 3 : Harmonisation avec le secteur de l'éducation

La prestation du savoir-faire physique, de l'éducation physique et des activités physiques dans le programme scolaire régulier est la façon la plus efficace d'assurer un accès inclusif et accueillant à ces activités à tous les enfants et adolescents canadiens. De plus, il est nécessaire d'entreprendre des discussions sur ces sujets avec des établissements postsecondaires en vue d'influer sur la prochaine génération d'enseignants et de planificateurs des programmes scolaires.

Priorité 3 : Élaborer une stratégie pour les gouvernements FPT, le secteur du sport et les secteurs connexes en vue de promouvoir l'inclusion du savoir-faire physique, de l'éducation physique et des activités physiques dans les programmes scolaires et de promouvoir la qualité des programmes liés à ces activités dans les établissements scolaires, aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Question 4 : Approche à l'égard du sport récréatif

La prestation d'un programme sportif fondé sur les principes du développement à long terme de l'athlète est essentielle pour le développement systématique des athlètes dans le sport de compétition. Cependant, les preuves révèlent que de tels programmes, ou certaines parties de ces programmes (comme la progression par étape), n'intéressent pas nombre de personnes qui souhaitent participer aux sports aux fins de divertissement, de santé, d'interaction sociale et de détente. Si nous voulons réussir à accroître la participation aux sports, il faut accorder une attention particulière à la distinction entre le modèle de l'expérience de l'utilisateur pour le sport récréatif et celle associée au sport de compétition, qui est caractérisée par des parcours et une amélioration systématique. L'approche souhaitée devrait être pertinente pour une vaste gamme d'enjeux, notamment l'activité physique, l'inclusion sociale, le sport communautaire, les sports pour les personnes handicapées et les initiatives de sport pour le développement.

Priorité 4 : Élaborer une approche globale axée sur le consommateur et fondée sur le participant, en vue d'accroître la participation aux sports tout en tenant compte de la motivation et des valeurs des participants actuels et potentiels dans le sport récréatif.

Question 5 : Promotion de la participation des populations sous-représentées dans les sports

Dans le secteur du sport, des discussions sont en cours sur l'augmentation de la participation des populations sous-représentées dans les sports. Ces discussions s'appuieront sur de nouvelles preuves, telles que celles présentées dans l'analyse documentaire de Sue Cragg, qui a été embauchée par le CFPTSAPL, et les stratégies novatrices sur ce sujet de Sport England. Les représentants des gouvernements et les dirigeants de secteurs doivent avoir des discussions en vue d'établir des approches communes. Les accords bilatéraux FPT, qui ont traditionnellement axé leurs efforts sur l'augmentation de la participation aux sports, pourraient être utilisés pour mettre en œuvre de nouvelles approches.

Priorité 5 : Les gouvernements FPT et les dirigeants de secteurs doivent collaborer pour élaborer des politiques et des stratégies communes qui visent l'augmentation de la participation des populations sous-représentées et marginalisées dans les sports.

Question 6 : Campagne d'éducation sur la participation aux sports

Comme il est recommandé dans le rapport final de l'évaluation formative de la PCS, il faut accroître la sensibilisation et améliorer la compréhension des parents, des bénévoles, des organisations communautaires et d'autres organisations de prestation de première ligne sur les avantages du savoir-faire physique et les principes du développement à long terme des athlètes. Toute initiative à cet égard pourrait être complétée par de l'éducation sur les questions d'éthique et de sécurité dans les sports (p. ex. commotions cérébrales).

Priorité 6 : Élaborer une stratégie visant à accroître la sensibilisation et à améliorer la compréhension des parents, des bénévoles, des organisations communautaires et d'autres organisations de prestation de première ligne sur le savoir-faire physique, le développement à long terme des athlètes, ainsi que la sécurité, les valeurs et l'éthique dans les sports.

Questions 7 : Soutien du cycle de vie des athlètes

Il existe de nombreuses initiatives de soutien des athlètes à l'échelle provinciale et nationale (aider les athlètes avec les aspects suivants, entre autres : les dépenses liées au logement, à l'équipement, au mentorat, à la santé mentale, aux cellulaires et à leur couverture, au milieu d'entraînement quotidien, à la planification financière, à la transition professionnelle, à l'emploi et aux frais de scolarité des universités/collègues). Chacune de ces initiatives a été élaborée indépendamment. On prévoit qu'une attention accordée à l'harmonisation et à la coordination des nombreuses initiatives pourrait donner lieu à l'amélioration des occasions, de la qualité de service et du soutien à un plus grand nombre de personnes. On s'attend à ce que l'examen de l'approche d'excellence ciblée de Sport Canada alimente la discussion sur ce sujet.

Priorité 7 : Effectuer un examen des programmes de soutien des athlètes qui sont offerts par les gouvernements, les ONG et le secteur privé, en fonction des renseignements obtenus dans le cadre de l'examen de l'approche d'excellence ciblée de Sport Canada, avec l'intention de cerner les possibilités (y compris l'harmonisation et l'exploitation) d'améliorer la qualité du soutien offert à un plus grand nombre d'athlètes qui souhaitent s'entraîner et participer aux compétitions de sport de haut niveau.

Question 8 : Le sport pour le développement

Le groupe de travail sur la mise en œuvre et la surveillance de la PCS cherche actuellement à embaucher un expert-conseil pour effectuer une analyse documentaire des pratiques exemplaires et noter toutes les activités intersectorielles au pays et à l'étranger des gouvernements FPT et des ONG dans ce domaine, vu que la participation aux sports dans le contexte du sport pour le développement ne dispose pas d'une politique commune et de protocoles pour la mesure. On recommande d'utiliser ce document comme base pour l'élaboration d'approches communes entre les gouvernements et les dirigeants de secteurs, s'il y a lieu, dans ce secteur d'activités.

Priorité 8 : Les gouvernements FPT collaborent avec les dirigeants de secteurs pour élaborer des principes, des définitions et des outils de mesure de l'impact communs pour les activités liées au sport pour le développement réalisées au Canada et déterminer des façons de promouvoir les activités liées au sport pour le développement partout au Canada.

Question 9 : Promotion de la bonne gouvernance

Étant donné que les organismes de sports viables et forts sont fondés sur la bonne gouvernance, il existe une lacune dans l'éducation systémique liée à la gouvernance des conseils d'administration et des dirigeants sportifs. Au cours des dernières années, une initiative réalisée par Sport Canada et promue par le Centre de documentation pour le sport (SIRC) en vue de favoriser la sensibilisation à une bonne gouvernance au sein des organismes nationaux de sport (ONS) et les organismes de services multisports (OSM) a facilité la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Des organisations, telles que le Comité olympique canadien (COC) et le SIRC, ont mobilisé les experts afin qu'ils élaborent des outils de vérification et des ressources pédagogiques pour aider à renforcer et à orienter les conseils d'administration au cours de leur transition. De la même manière, des initiatives provinciales au Québec et au Manitoba qui encouragent une sensibilisation accrue, un accès à une expertise liée

à la gouvernance et une harmonisation coordonnée entre les ONS et les OP/TS ont été très bien reçues et commencent à être reconnues. Bien que la question ait commencé à être abordée, elle est assez générale, va au-delà des activités ordinaires des conseils d'administration et touche la gestion des ressources humaines et les processus de règlement des conflits. Obtenir le soutien des gouvernements FPT en vue de maintenir l'élan et de mettre l'accent sur la coordination des activités éducatives pour la bonne gouvernance constitue une priorité.

Priorité 9 : Les gouvernements FPT et les dirigeants de secteurs collaborent pour élaborer des stratégies communes sur la meilleure façon de promouvoir la bonne gouvernance au sein des organismes de sport en vue d'optimiser les économies et d'harmoniser les pratiques des ONS et des OP/TS.

Question 10 : Cadres de financement du gouvernement pour les sports

Actuellement, aux niveaux provincial/territorial et national, il existe de nombreuses approches pour évaluer, réglementer et encourager le rendement des ONS et des OP/TS ainsi que mesurer le rendement de leurs investissements. En élaborant des cadres pour la reconnaissance et l'investissement, on met l'accent sur les indicateurs qui sont clairs, correspondent aux principaux objectifs stratégiques et fournissent des données pour la création d'un profil et des mesures pour l'investissement et l'impact. Il faut porter une attention particulière à l'élaboration d'un système harmonisé et intégré pour appuyer ces efforts; ou, au moins faire part des pratiques exemplaires actuelles à l'intérieur et à l'extérieur du domaine du sport.

Priorité 10 : Les gouvernements FPT et les représentants de secteurs doivent effectuer un examen des cadres de financement du gouvernement pour les sports en vue de relever les possibilités d'harmonisation et de coordination entre les intérêts des gouvernements et des secteurs en ce qui concerne le financement des sports.

Question 11 : Politique des gouvernements FPT sur le sport, l'activité physique et les loisirs

Comme il est indiqué dans le rapport final de l'évaluation formative de la PCS, l'existence de trois politiques distinctes pour les gouvernements FPT sur le sport, l'activité physique et les loisirs crée de la confusion pour les organisations communautaires qui sont responsables du leadership et des programmes dans chacun des trois secteurs. Dans le rapport final, on recommande aux gouvernements d'entreprendre un processus pour déterminer la façon dont les trois politiques sont liées, au profit des organisations à tous les niveaux des trois secteurs.

Priorité 11 : Les gouvernements FPT et les représentants des secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs formulent des recommandations pour la promotion des éléments communs de la PCS, de la campagne « Soyons actifs : un objectif commun pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada » et le Cadre pour les loisirs au Canada, au profit des organisations communautaires et leurs activités de leadership.